

## **Accueil des gens du Voyage – Transfert du personnel affecté à l'aire de la Malcombe**

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°1</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 21/03/05		séance du 10/03/05	favorable

<b>AVIS du CTP de la CAGB</b>	
séance du 9/03/05	favorable

Dans le cadre de sa compétence « gestion des aires d'accueil des gens du voyage » et par délibération en date du 19 décembre 2003, la CAGB a pris en charge l'aire de la Malcombe, dont elle assume la responsabilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

De manière transitoire, la gestion de l'aire a continué d'être assurée par le personnel du CCAS, dans le cadre d'une convention de gestion d'un an, prorogée par avenant jusqu'au 31 mars 2005.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, la CAGB reprendra en direct la gestion de cet équipement. En conséquence, il convient de procéder à cette date au transfert du personnel du CCAS à la CAGB.

Le transfert portera sur les six agents en fonction affectés à cet équipement :

- 1 responsable (assistant socio-éducatif principal)
- 4 gardiens (agents d'entretien)
- 1 agent d'entretien

Il est rappelé que la charge financière correspondant à la rémunération de cette équipe a été intégrée dans le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges réunie le 30 novembre dernier.

Ce transfert est réalisé en application de l'article L5211-4-1 du CGCT, lequel précise que les modalités du transfert font l'objet d'une décision conjointe des collectivités, prise après avis des comités techniques paritaires des collectivités concernées. Cette décision sera formalisée par la signature d'arrêtés nominatifs cosignés par les Présidents du CCAS et de la CAGB, portant transfert des agents.

Ceux-ci conserveront, s'ils y ont intérêt, le régime indemnitaire qui leur était applicable.

Le comité technique paritaire Ville de Besançon/CCAS, réuni le 6 décembre dernier, a émis un avis favorable sur ces transferts.

Le CTP de la CAGB se prononcera prochainement sur ces transferts.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- **les modalités du transfert du personnel de l'aire d'accueil de l'aire de la Malcombe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005**
- **la création des postes nécessaires à l'accueil des six agents transférés**
  - **un poste de catégorie B (filiale sociale) d'assistant socio-éducatif principal**
  - **5 postes de catégorie C (agents d'entretien)**
- **l'autorisation à donner à M. le Président à signer tous documents relatifs à la mise en oeuvre de ce transfert**

Pour extrait conforme,

Le Président